



2 héritiers sur 3 d'accord sur le montant de la vente d'une maison

Par **Paul Huchon**, le **27/09/2012** à **20:54**

Voici mon cas.

Mon père veuf depuis 1985 est décédé il y a peu

Les héritiers sont :

- moi son dernier enfant vivant
- la fille de ma soeur décédée (ma nièce)
- les 2 enfants de mon frère décédé (mes neveux)

Il y a un bien immobilier habitable de suite sans frais estimé à 135 000 euros par le notaire et à 150 000 euros net vendeur par une agence ayant pignon sur rue.

Ma nièce désire acheter la maison de mon père 135 000 euros suivant l'estimation du notaire, les neveux sont d'accord.

Je suis le seul à vouloir vendre la maison plus cher comme l'estime l'agence immobilière.

Quelle attitude adopter et quelle est la règle en la matière ?

Merci de vos avis et conseils